

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 MARS 2018**  
**Rapport Moral de la Présidente**

Ce rapport moral s'inscrit dans la continuité du précédent, tout en traduisant les inflexions issues des réflexions du Comité au cours de l'année écoulée.

En 2016, la révision de nos statuts nous avait donné l'occasion de revenir sur nos missions : le développement de la randonnée pédestre sous toutes ses formes. Cette année, la rédaction de notre Projet stratégique territorial pour les années 2017-2020 nous a permis de clarifier nos objectifs pour la randonnée en Ille-et-Vilaine en les regroupant autour de 4 priorités :

- Développer, préserver et faire connaître un réseau d'itinéraires de qualité.
- Accroître les effectifs de licenciés par la diversification des pratiques et des offres de randonnée ciblées.
- Repenser notre stratégie événementielle et de communication pour renforcer les liens avec les clubs et les licenciés, et pour être plus visible dans les territoires et sur les réseaux sociaux.
- Consolider les compétences des bénévoles.

Nous y travaillons collectivement dans le cadre de nos commissions, statutaires ou non.

La première équipe, c'est la commission « Sentiers ». Depuis 70 ans, la Fédération française de la randonnée pédestre développe et entretient les GR<sup>®</sup>. Elle poursuit aujourd'hui son programme de requalification et promotion des GR<sup>®</sup> phares. Dans ce cadre, l'Ille-et-Vilaine, aux côtés des autres départements bretons, ainsi que de la Manche et la Loire Atlantique, contribue à la mise en valeur du GR<sup>®</sup>34 qui relie le Mont-Saint-Michel au Pont de Saint-Nazaire. Le travail au long cours des bénévoles en a fait un GR<sup>®</sup> emblématique. Nous fêtons cette année le 50<sup>ème</sup> anniversaire de cet itinéraire reconnu comme « le GR<sup>®</sup> préféré des Français ». Mais face aux assauts de la mer et aux impacts d'une fréquentation croissante, le travail est sans fin !

Pour les PR, à l'initiative des associations, des communes, des communautés de communes et des communautés d'agglomération, de nouveaux circuits sont créés, d'autres évoluent. Au cours de l'année passée, le Comité a clarifié ses modalités d'accompagnement des collectivités territoriales. Nous leur apportons nos conseils et

**Comité départemental de Randonnée Pédestre d'Ille-et-Vilaine** [www.rando35.fr](http://www.rando35.fr)

Maison des Sports, 13 B avenue de Cucillé, 35065 Rennes Cedex. Tél. 02 99 54 67 61 - [info@rando35.fr](mailto:info@rando35.fr)

**Fédération Française de la Randonnée Pédestre** [www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr)

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.



notre expertise pour la conception de circuits, leur balisage et leur labellisation, dans l'objectif d'atteindre une offre de qualité et variée, qui est la condition pour des pratiques différenciées de la marche. Quant au Conseil départemental, il a renouvelé pour 5 ans sa convention relative au PDIPR. Cela nous donne un cadre d'intervention pour permettre au Conseil départemental de pérenniser le réseau de chemins que tous les randonneurs pourront utiliser.

Cette action sur les itinéraires peut donc être considérée comme notre mission de service public. Une mission pour laquelle, je l'ai déjà dit, de plus en plus de communes et communautés de communes font appel au Comité. Nous ne pouvons répondre à toutes les demandes ni agir de manière désordonnée. C'est pourquoi nous avons défini nos priorités : ce sont les PR présents dans nos topo-guides<sup>®</sup> car de leur qualité dépend notre image et donc celle de la Fédé ! Et même avec cette limite dans nos interventions, il nous faut former de nouveaux baliseurs, des baliseurs qui ne feront plus seulement du GR<sup>®</sup>.

Tout cela nous conduit à engager une démarche de signatures de conventions, ce qui alourdit le travail « administratif ».

La commission « Sentiers » a aussi dans ses attributions la mise à jour des 7 topo-guides<sup>®</sup> du département. L'année 2017 a été marquée par le lancement de 3 topo-guides<sup>®</sup> : ceux du pays de Saint-Malo, de Brocéliande et du Pays de Rennes.

Notre connaissance fine du terrain est aussi mise à la disposition des associations affiliées par l'intermédiaire de notre base de traces GPX. Nous formulons le souhait que vous soyez toujours plus nombreux à l'utiliser pour organiser vos programmes d'activités.

Le second grand volet de l'activité du Comité concerne les adhésions et les pratiques. Son importance stratégique est reconnue dans les statuts adoptés en mars dernier et qui ont imposé la mise en place d'une commission « Pratiques – Adhésions ». Elle est présidée par Jean-Louis Salles.

Le maintien du nombre de licenciés (5621 au 31 août 2017, 5520 au moment de la rédaction ce rapport moral) n'a en effet été possible que grâce à la diversification des pratiques et aux efforts accomplis pour attirer de nouveaux publics.

Après la marche nordique, le Comité soutient maintenant aussi le développement de la marche aquatique côtière, même si, évidemment, le potentiel est plus limité qu'en marche nordique. Une section MAC vient de voir le jour à Saint-Jouan-des-Guérets. Le soutien apporté par le Comité depuis 2 ans au développement de la marche d'endurance Audax<sup>®</sup> porte ses fruits : 2017 a été l'année de la formation de nos premiers capitaines de route ; 2018 va l'être celle de l'organisation des premières manifestations Audax<sup>®</sup> dans des clubs du département.

En 2017, des efforts importants ont aussi été faits en matière de randonnée pour tous et de promotion de la rando-santé<sup>®</sup>. Le nombre d'animateurs formés ne cesse d'augmenter. Les efforts sont à poursuivre car les besoins sont importants dans ce domaine du sport-santé ! Et parce que l'activité physique est importante à tout âge, nous continuons à intervenir aux côtés des enseignants et des communes, de l'UGSEL et de l'USEP, dans certains cas avec vous, pour organiser des activités de découverte.

Plus largement, le Comité a une obligation de veille pour la diversification. La nouveauté de l'année est la randonnée méditative que nous expérimentons grâce à un bénévole de l'association « Les Chemins de Traverse ». Et enfin, selon leurs centres d'intérêt, des



bénévoles du comité s'investissent dans l'essor d'activités plus ludiques, RandoCaching<sup>®</sup>, Rando-Challenge<sup>®</sup> notamment.

Le groupe événementiel, coordonné par Jean-Paul Barthe-Lapeyrygne, fonctionne de plus en plus comme une commission. L'organisation de manifestations « grand public » est un moyen majeur pour faire connaître la randonnée, et surtout la Fédé et ses associations affiliées. La préparation de trois manifestations a rythmé la vie du Comité en 2017 : la 20<sup>ème</sup> édition de Tout Rennes Marche<sup>®</sup>, le Rando-Challenge<sup>®</sup> départemental à Brécé en octobre, la troisième randonnée de Noël.

Ces manifestations sont toujours lourdes à organiser et ne peuvent avoir lieu que grâce au travail de nombreux bénévoles, et donc le relais des associations affiliées.

Il faut espérer qu'il en résulte plus que de la reconnaissance ! Il faut aussi s'adapter aux évolutions de la demande et tenir compte des enjeux d'ancrage dans les territoires. C'est pourquoi, en relation avec la politique actuelle de territorialisation des activités sportives, nous avons repensé totalement notre stratégie événementielle et notre planning. Trois temps forts restent prévus :

- Le premier est L'Ille-et-Vilaine Marche... Au Pays de Fougères : c'est un événement du style de Tout Rennes Marche<sup>®</sup> prévu pour tourner dans le département tous les 2 ou 3 ans.
- Tout Rennes Marche<sup>®</sup> devient une demi-journée de randonnées qui aura lieu en début de saison sportive (fin septembre ou début octobre), avec l'objectif de faire venir de nouveaux licenciés dans vos associations.
- Et nous garderons la Rando de Noël, car c'est un incontestable succès populaire.

Le Comité est également présent par son soutien, plus ou moins marqué, à des événements organisés à votre initiative. Ils sont nombreux, et cela permet d'ancrer le Comité et la Fédération française de la randonnée pédestre dans les différentes parties du département.

Pour assurer la promotion de ces événements, nous utilisons de plus en plus les réseaux sociaux.

Par ailleurs, nous avons revu notre stratégie à l'égard des associations non affiliées. Un recensement aussi exhaustif que possible des associations proposant des randonnées et de la marche nordique est en cours pour diffuser des informations sur nos événements, et ainsi nous faire mieux connaître des randonneurs qui marchent en clubs mais en dehors de la FFRandonnée. Cela débouchera-t-il sur de nouvelles affiliations ? Le bilan sera à faire dans quelques années !

S'il est un service offert aux bénévoles et que l'on ne trouvera qu'auprès de la Fédération, c'est bien la formation. La Commission « Formation », dirigée par Patrick Derex, est notre quatrième commission.

La FFRandonnée pédestre propose toutes les formations nécessaires à la conduite de randonnées. Pour être sûr de son chemin ou savoir sortir des sentiers battus, les outils numériques font de plus en plus partie de la randonnée. Cartographie numérique et traces GPX remplacent le papier ; les Smartphones sont présents dans votre poche pour vous situer, suivre une trace ou l'enregistrer, vous alerter si vous vous en écarterez. Notre comité vous propose des formations à ces techniques, et les adapte aux évolutions technologiques. Quant aux formations Marche nordique, Mac, Rando-Santé<sup>®</sup>, elles sont organisées par le Comité régional. La saison prochaine sera celle de la mise en place



d'un nouveau cursus de formation. Sa préparation a été un énorme chantier. L'ensemble du cursus a été repensé, et au cours de l'année écoulée plusieurs de nos formateurs ont consacré beaucoup de temps à sa préparation.

Le Comité a donc été très actif, tout en maintenant une situation financière saine. Comme vous le verrez lors de la présentation de notre rapport financier, notre gestion rigoureuse, grâce à la vigilance de notre trésorière Annick Racin, nous a permis un résultat financier positif.

Nous avons cependant pour l'avenir quelques motifs d'inquiétude :

- La première inquiétude concerne l'engagement associatif. Beaucoup d'associations sont confrontées au vieillissement des cadres et des randonneurs, d'où l'enjeu du rajeunissement par la diversification des pratiques. Et surtout, vous, dans les clubs, comme nous, au niveau du Comité, devons faire face à une même difficulté : la réduction de la motivation à s'engager dans des responsabilités d'encadrement.
- La deuxième concerne les subventions publiques. La subvention CNDS relative à l'emploi d'Estelle / Élodie s'achève cette année. Et les subventions des collectivités sont plus incertaines. Certes, les conventions qui ont été signées avec le Conseil départemental pour notre fonctionnement et pour notre implication dans le PDIPR nous sont plutôt favorables car notre action entre en cohérence avec les priorités du Conseil départemental : il soutient particulièrement les actions et projets favorisant l'équité Femme/Homme dans le sport, le Sport loisir en faveur de la cohésion sociale et d'une activité physique régulière, le Sport santé en prévention et au bénéfice des personnes porteuses de pathologies chroniques. Toutefois les contraintes budgétaires sont telles que le versement des subventions peut être remis en cause chaque année lors du vote du budget ;

C'est dans ce contexte tendu que la Fédération française de la randonnée pédestre propose cette année encore d'augmenter le prix de la licence de 1 €, comme cela avait été annoncé en 2016, et comme elle a prévu de le faire pour les 4 années de l'Olympiade. Cette augmentation est certes justifiée par la baisse des subventions, mais elle l'est aussi par les charges salariales, notamment celles qui sont liées au Programme numérique fédéral auquel nous n'adhérons pas. Mais il faut aussi que je vous dise que sur une licence, il nous revient 9,57 €, et que ces retours représentent plus du tiers des recettes prévisionnelles du budget qui va vous être soumis. Que je vous dise aussi que ces retours sur les licences vont nous permettre de lever toute inquiétude sur notre capacité à pérenniser nos emplois.

Ce sont ces actions que nous allons vous présenter maintenant. Des actions qui sont de plus en plus reconnues. Nos partenaires publics nous reconnaissent comme interlocuteur légitime. Le Conseil départemental fait fréquemment appel à nous. Il continue, ainsi que la Ville de Rennes, à nous apporter son concours. Mais la meilleure reconnaissance, c'est la vôtre ici, une présence que nous avons souhaitée massive, dans la lignée des efforts entrepris pour renforcer les liens avec vous, pour répondre à vos attentes, vous rendre des services, travailler avec vous pour faire connaître vos activités.